

Paris, le vendredi 14 décembre 2012

DU NOUVEAU POUR ENSEIGNER DANS LE SPORT MOTO

Le Ministère des Sports met fin au brevet d'Etat, créé il y a près de 25 ans, pour le remplacer par des diplômes de différents niveaux afin de mieux répondre aux situations d'emploi des éducateurs et des entraîneurs.

A l'occasion du dernier jury de ce Brevet d'Etat, 25 sportifs de haut niveau ont obtenu leur certification (liste consultable [ici](#)).

Pour le sport moto, plusieurs diplômes sont dorénavant proposés :

- un **Certificat de qualification professionnelle (COP) « Initiateur en motocyclisme »**, pour les activités d'initiation (moto et quad) ou de roulage sur circuit,
- un **Diplôme d'Etat (DEJEPS) « perfectionnement sportif »**, pour les emplois permanents et les activités de perfectionnement sportif,
- un **Diplôme d'Etat Supérieur (DESJEPS) « performance sportive »**, pour l'encadrement du Haut Niveau.

Les 11 premiers DEJEPS et 10 DESJEPS ont été obtenus, principalement par les entraîneurs intégrés aux parcours fédéraux d'excellence sportive des disciplines de haut niveau (liste consultable [ici](#)).

A noter que les brevets fédéraux (BF animateur, BF moniteur et BF éducateur) sont maintenus et offrent des possibilités de passerelles vers les certifications professionnelles.

Pour de plus amples renseignements : www.ffmoto.org , rubrique « diriger/encadrer »

Le Service Communication